

même pays ont eue pour ramener les princes à droit & raison , lorsque par mauvais conseil ils étoient séduits au désavantage du pays ; non-seulement par remontrances & réquisitions , mais aussi lorsqu'on n'y pourvoyoit pas convenablement , procédant par effet , punissant même sévèrement ceux qui avoient séduit les princes ou mésusé de leur autorité , comme il y a de cela un grand nombre d'exemples.

Aussi trouve-t on évidemment que le devoir des états dudit pays a été de pourvoir le prince mineur de légitimes tuteurs , curateurs , & gardes nobles , comme est arrivé au comte Guillaume cinquieme du nom , étant tombé en démence.

Enfin il est hors de doute que cette administration de la souveraineté du pays a toujours été prise par les états de ces mêmes pays , lorsque par mort , minorité , démence , mésintelligence ou quelques autres inconvéniens , les pays se sont trouvés sans légitime ministère des princes , lesquels états pour lors ont souvent choisi un chef qu'on nommoit Voogt ou Ruwaart. Ce qui a encore été observé de même , du tems de la maison de Bourgogne , comme après la mort du duc Charles & de la duchesse Marie , sa fille , auquel tems le duc Maximilien voulant par force introduire des choses contraires à l'autorité des états , mit l'état entier du pays dans le plus grand danger & péril. Et l'empereur Charles même a été pourvu par les états pendant sa minorité , de tuteurs , & le pays de régens convenables ; lût , qui a toujours respecté les états du pays (quoique la liberté fût fort diminuée en beaucoup de choses pendant la domination de la maison de Bourgogne) remarquant aisément que son état ne pouvoit être as-